

Monsieur Edouard PHILIPPE

Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Contact

Roland WALGER – coordination du RNOGCS

1 rue François Moisson

13002 MARSEILLE

Tel : 04.91.89.01.01 / 06.71.56.67.65

roland.walger@mutuelles-de-france.fr

Le, 18 juin 2020

Monsieur le Premier Ministre,

L'ensemble des organisations gestionnaires de centres de santé vous demande que l'engagement de nos professionnels salariés dans la lutte contre le coronavirus soit reconnu au même titre que les autres acteurs du secteur sanitaire et médico-social dans la prise en charge des patients infectés par le covid-19.

Le mode d'exercice coordonné pratiqué en centre de santé a permis à certains de nos professionnels de s'impliquer sur leur territoire dans des actions coordonnées avec les ARS et les autres acteurs sur le terrain. Nous voulons souligner le caractère particulièrement remarquable de l'engagement :

- des équipes infirmières des centres de santé infirmiers qui ont poursuivi et adapté leur pratique à domicile pour assurer la prise en charge et le suivi des patients infectés et des autres patients,
- des équipes des centres de santé polyvalents qui ont organisé des filières de prise en charge spécifique dans leur locaux ou le cas échéant en coordination avec les autres acteurs du territoire dans des structures temporaires dédiées ; « centres covid » qui se sont formalisés au plus fort de la crise sur certains territoires, notamment en milieu urbain.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les gestionnaires des centres de santé perçoivent les aides des pouvoirs publics et cela va permettre aux structures employeuses de poursuivre leurs activités au service de la population, notamment celles dont le besoin d'accéder aux soins est le plus problématique.

Néanmoins, les personnels des centres de santé qui se sont engagés « en première ligne » méritent eux aussi une reconnaissance de la part des pouvoirs publics, à travers le dispositif de prime mis en place par le gouvernement.

Le mode d'attribution sur les critères retenus pour les acteurs exerçant en structures de santé, à savoir le nombre de patients infectés covid-19 pris en charge, est mesurable pour ces professionnels dans chaque territoire.

Il s'agit bien pour nos structures, dépendantes de contraintes statutaires du contrat de salarié, de pouvoir valoriser individuellement l'engagement de chacun de nos professionnels au regard de l'effort et des risques qu'ils ont consentis. Les centres de santé, très souvent situés dans les territoires prioritaires, ont rempli une mission indispensable durant cette crise sanitaire.

Il serait dommage que le cloisonnement des secteurs sanitaires prive ces professionnels liés à nos structures par un contrat salarié d'une reconnaissance de la Nation qu'ils attendent. C'est pourquoi nous sollicitons l'extension du dispositif de prime aux personnels des centres de santé.

Par ailleurs, au-delà des difficultés d'approvisionnement en Equipement Individuels de Protection (EPI) dont nous avons également subi les conséquences, nous voulons attirer votre attention sur la charge supplémentaire que cela a représenté pendant la crise et sur son niveau amplifié avec la reprise par la pratique des gestes barrières avec un nombre de plus en plus grand de personnes (patients et personnels). Les ressources financières des centres de santé sont uniquement liées à leurs activités de soins et obligatoirement dans le respect des tarifs de base de l'assurance maladie. La charge des EPI complémentaires, dispositifs de protections, nettoyage renforcé, notamment pour la gestion des patients dans la structure, n'est pas intégrée à la valeur de l'acte, or au final, pour nous, réaliser un acte aujourd'hui coute plus cher que le 10 février 2020.

Nous comptons sur votre soutien et restons à votre disposition pour travailler ensemble pour construire une réponse adaptée à ces sujets.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

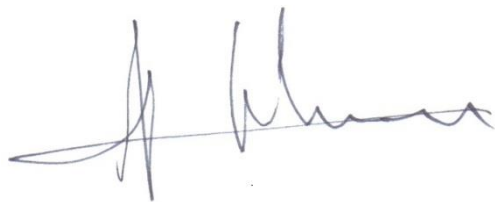
A la signature des représentants de toutes les organisations gestionnaires des centres de santé.

(Cf. page suivante)

Pour ADEDOM Fédération du Domicile
Hugues VIDOR
Directeur Général



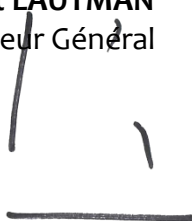
Pour la FNCS.
Dr Hélène COLOMBANI
Présidente



Pour la Croix Rouge Française
Jean-Christophe COMBE
Directeur Général



Pour la FNMF
Albert LAUTMAN
Directeur Général



Pour la Caisse Autonome Nationale de
Sécurité Sociale dans les Mines
Gilles DE LACAUSSADE
Directeur Général



Pour la FMF
Laurent EVEILLARD
Directeur Général



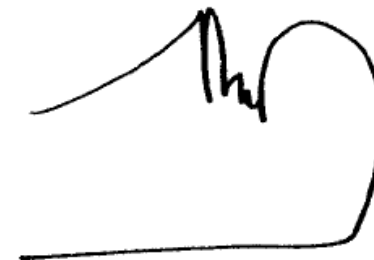
Pour l'Union Nationale ADMR
Thierry d'ABOVILLE
Secrétaire général



Pour C3SI
Françoise LE COQ
Présidente



Pour la FNISASIC
Alain RONDEPIERRE
Président



Pour l'UNA
Nicole STREIGNART
Directrice Générale



Pour l'UNIOPSS
Jérôme VOITURIER
Directeur général

